



Saint-Alphonse-de-Granby, le 22 février 2018

Entente loisirs avec la ville de Granby

Chers citoyennes, citoyens,

La Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby désire vous informer qu'une Entente Loisirs avec la ville de Granby a été conclue après plusieurs mois de négociations. Prenez note que la municipalité assume la totalité des coûts pour les cartes qui ont déjà été émises en 2017 et ce, jusqu'à leur échéance. Maintenant, nous avons récemment signé l'entente et celle-ci est présentement en vigueur. Voici ci-après les détails et la procédure pour les citoyens intéressés à se procurer la carte-loisirs de Granby.

- 1) Pour les résidents dont la carte-loisirs est encore valide, vous pouvez continuer d'utiliser votre carte actuelle. Elle a été réactivée à compter du 1^{er} février 2018. Ces dernières seront en vigueur jusqu'au 31 juillet 2018.
- 2) Pour les personnes n'ayant pas de carte-loisirs et qui désirent s'en procurer une ou pour celles qui doivent renouveler leur carte, vous devez vous présenter à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby située au 360 rue Principale avec une preuve de résidence pendant les heures d'ouverture pour vous procurer votre certificat d'admissibilité. Le coût de la carte est maintenant sous le concept d'utilisateur-payeur.

CHANGEMENT

- 3) La carte loisirs est maintenant valide pour une période normale d'un an (au lieu de deux ans) et ce, dépendamment de la date où la carte a été prise. Par la suite, la carte devra être renouvelée année après année. Pour les nouvelles cartes, le coût est assumé en totalité par le citoyen. Voici le tarif des cartes-loisirs par année.

Les coûts sont donc établis selon l'année en vigueur en fonction de l'entente avec la Ville de Granby ;

Date de l'émission de l'attestation de résidence	Coûts chargés par la Ville de Granby à la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby
1 ^{er} février 2018 au 31 juillet 2018	98 \$ + tx par détenteur d'une carte-loisirs
1 ^{er} août 2018 au 31 juillet 2019	131 \$ + tx par détenteur d'une carte-loisirs
1 ^{er} août 2019 au 31 juillet 2020	134 \$ + tx par détenteur d'une carte-loisirs
1 ^{er} août 2020 au 31 juillet 2021	138 \$ + tx par détenteur d'une carte-loisirs

Pour vous procurer une carte-loisirs de la Ville de Granby :

- 1) Présentez-vous à la mairie de Saint-Alphonse-de-Granby, avec une preuve de résidence (pièce d'identité incluant l'adresse : permis de conduire, bulletin scolaire ou carte d'hôpital pour les enfants) ;
- 2) Déboursier le montant (référence au tableau)
- 3) Une attestation de résidence vous sera alors émise, valide pour 1 an à partir de la date de l'émission de l'attestation de résidence ;
- 4) Vous devez ensuite, vous présenter à la Bibliothèque de Granby au 11, rue Dufferin à Granby pour l'émission de votre carte-loisirs.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec la Mairie au 450 375-4570.